

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_075 Bis

**OBJET : DEMANDE DE
SUBVENTION AVENIR
MONTAGNES
INVESTISSEMENT –
CONSTRUCTION DE L'OTI**

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril à 19 h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 6 avril 2022

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 24 Pouvoirs : 8 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Pierre BAFFERT, Raphael MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR , Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Évelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint Pierre d'Entremont 38) ;</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean-Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Véronique MOREL à Céline BOURSIER, Stéphane GUSMEROLI à Cécile LASIO, Christine SOURIS à Myriam CATTANEO, Wilfried TISSOT à Pascal SERVAIS, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD, Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER</p>
---	--

CONSIDÉRANT la compétence tourisme de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

CONSIDÉRANT le projet de construction de la maison du Parc naturel régional de Chartreuse et du siège de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse

CONSIDÉRANT le groupement de commande pour les marchés de travaux pour cette opération dont la communauté de communes est mandataire

CONSIDÉRANT le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	
TRAVAUX	1 108 594 €	
ETUDE ET MAITRISE D'OEUVRE	160 455 €	
AMO - SPS - CT (CCCC)	56 350 €	
DIVERS (achat du foncier, géomètre, ...) (CCCC)	10 000 €	
TOTAL	1 335 399 €	

RECETTES		
DETR	275 000 €	20,59%
ETAT PAM	300 000 €	22,47%
CD38	300 000 €	22,47%
REGION (Contrat Ambition Région)	170 000 €	12,73%
AUTOFINANCEMENT	290 399 €	21,75%
TOTAL	1 335 399 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ – 32 POUR

- **APPROUVE** le projet de construction de l'office de tourisme Cœur de Chartreuse
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter une subvention dans le cadre de l'AAP Avenir Montagnes Investissement

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 21 avril 2022,

La Présidente,
Anne LENFANT

